École nationale de musique, danse et art dramatique Villeurbanne

COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL

REFERENCES — OR / FG

DATE DE LA REUNION — Lundi 10 juillet 2023

PRESENTS	EXCUSES
Membres • **Stéphane FRIOUX**, Adjoint au maire, Villeurbanne • **Hugo DALBY**, Conseiller Métropole de Lyon • **Gaëtan CONSTANT**, Adjoint au maire, Villeurbanne • **Corinne SUBAI,** Conseillère Métropole de Lyon • **Morgane GUILLAS,** Conseillère Municipale Déléguée, Villeurbanne • **Anne REVEYRAND**, Conseillère Métropole de Lyon **Invités** • **Florent GIRAUD,** directeur de l'ENM • **Philippe GRAMMATICO,** directeur adjoint de l'ENM • **Cédric VIDAL,** Chargé de mission, **Métropole de Lyon** • **Cathy PRAEGER,** responsable vie scolaire • **Alain BOISSIN,** responsable technique, • **Clara GIROUSSE,** responsable des actions culturelles et de l'accueil des publics • **Sylvie COINTET,** coordination territoriale • **Onilalao RAJAONARIVELO,** secrétaire de direction • **Laure PANNETIER,** chargée de communication	**Membres** • **Cédric VAN STYVENDAEL,** Maire, Villeurbanne • **Caroline LAGARDE,** Conseillère Métropole de Lyon • **Aurélie LOIRE**, Adjointe au maire, Villeurbanne **Invités** • **HORREIN-BEFFY Adélaïde**, directrice de la Culture, Métropole de Lyon • **MEYER Simon**, directeur Actions Culturelles, ville de Villeurbanne • **Véronique CHAMBON-RICHERME,** trésorière municipale de Villeurbanne • **Florent BRUYAS,** DRH Mairie de Villeurbanne • **Laurent ARGENTIERI, adjoint DGA Culture, Ville de Villeurbanne** • **Charlotte LAVIE,** responsable administratif et financier

La séance débute à 18 :15

Lieu : en PRESENTIEL – en Foyer Pollock – ENM de Villeurbanne

Monsieur Stéphane Frioux attribue le pouvoir : quatre membres du SMG de l'ENMDAD sont présents et quatre pouvoirs sont attribués, soit **huit membres représentés.**

Membres	Présents	Excusés	Pouvoir attribué à
CONSTANT Gaëtan	X		
DALBY Hugo	X		
FRIOUX Stéphane	X		
GUILLAS Morgane	X		
LAGARDE Caroline		X	Madame Subaï
LOIRE Aurélie		X	
REVEYRAND Anne	X		
SUBAI Corinne	X		
VAN STYVENDAEL Cédric		X	Monsieur Frioux
TOTAL : 9 membres représentés	6	3	2

Points divers :

- Validation du compte rendu du Comité Syndical du 4 mai 2023 - voté à l'unanimité
- Présentation du résultat du vote des agents et des usagers de l'ENM concernant les pistes de logo

➔ *Après vote, les membres du Comité Syndical votent à l'unanimité la proposition de logo 1.*

- Point d'information nouveau Schéma National d'Orientation Pédagogique et Diplôme national

M. Giraud :

Depuis 1984, le ministère de la culture diffuse des textes destinés à mettre en place de repères pédagogiques communs à l'intention de l'ensemble des établissements publics d'enseignement initial de la musique, de la danse et de l'art dramatique. Ces Schémas nationaux d'orientations pédagogiques (SNOP) tracent le cadre pédagogique général d'un enseignement organisé dont ils garantissent la qualité.

La Direction Générale de la Création Artistique élabore depuis 2017 une nouvelle version de SNOP qui remplacera celui de 2008.

Si le schéma de 2008 portait une « vision » pour nos établissements, cette nouvelle version est beaucoup moins engagée. Ce nouveau texte, qui devrait être applicable à la rentrée de septembre 2023, n'est pas pleinement au rendez-vous de nombreuses attentes.

Ce que l'on peut néanmoins en retenir :

- Globalement ce texte cadre est très long (plus de 100 pages), extrêmement détaillé dans les parcours d'enseignement spécialisés, rédigé de manière séparée entre domaines artistique Musique, danse, Théâtre.
  Les modèles pédagogiques et contenus mis en avant sont parfois datés et finalement assez éloignés de ce qui se pratique dans les EEA et en particulier à l'ENM (place du collectif, de la création, de la transversalité, des esthétiques émergentes, de l'inclusion…)
- Ce texte crée le « Diplôme national » (DN) qui se substituera au DEM ; beaucoup d'interrogations se posent sur ce DN qui sera mis en œuvre en septembre 2024 (le Conseil d'Etat devra émettre son avis auparavant).
  Ce DN demeure un diplôme d'établissement (pas de certification reconnue dans le cadre national des certifications professionnelles). Les examens terminaux devront être réalisés en réseau, ce qui de fait nécessitera de partager des maquettes pédagogiques.
  On peut s'interroger sur cette volonté d'uniformiser des modèles plutôt que de valoriser leur complémentarité sur un territoire. Il est à noter que cette organisation entrainera des couts supplémentaires pour les conservatoires (jury et logistique) sans compensation de l'Etat.

Projet de Délibération n°2331 : Principes d'organisation des Tremplins découvertes

Mme Girousse explique que l'ENM souhaite apporter son soutien à ses ancien.ne.s élèves dans le cadre de leur préprofessionnalisation. Il s'agit à travers cette délibération de définir les grands principes du tremplin découverte : critères d'éligibilité des élèves, conditions d'accueil proposé par l'école…

➔ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de Délibération n°2332 : Avenant à la Convention de partenariat entre l'ENM et BAAM Production pour l'année 2022-2023

M. Frioux : explique que l'avenant consiste à ajouter 5 heures de danse Hip-Hop relatives à l'année scolaire 22-23.

➔ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de Délibération n°2333 : Convention de partenariat entre l'ENM et BAAM Productions pour l'année 2023-2024

M. Frioux explique la reconduction du partenariat pour l'année 2023-2024.

➔*Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de Délibération n°2334 : Convention de partenariat entre l'ENM et la JMB Compagnie pour l'année 2023-2024

M. Grammatico rappelle l'importance des ateliers de danse baroque et renaissance y compris pour permettre aux musiciens de mieux appréhender les différentes danses anciennes.

➔*Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de Délibération n°2335 : Convention de partenariat antre l'ENM et la IGNATUB pour l'année 2023-2024

M. Frioux : il s'agit de permettre aux élèves du département chanson notamment de participer à des ateliers et master classes d'écriture de texte avec l'artiste Jérôme Rousseaux.

➔*Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de Délibération n°2336 : Convention de prêt d'exposition entre l'ENM et le Rectorat de Lyon
M. Frioux : cette convention a pour objectif de valoriser les projets menés sur le territoire, l'ENM met à disposition de la DSDEN de Lyon, l'exposition « au fil du temps », un projet réalisé lors de sa saison de diffusion 2023-2024.
➔*Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de Délibération n°2337 : Convention de partenariat entre l'ENM et le Centre Social et Culturel Charpennes Tonkin pour l'organisation des Camps d'été 2023
Mme Cointet : Se déroulant du 17 au 28 juillet, le camp d'été a pour objectif de permettre à des jeunes villeurbannais de découvrir une pratique artistique pendant une semaine. Ce projet résulte du partenariat entre l'ENM et les centres sociaux de Saint Jean, des Buers, de la Ferrandière, de cusset, de Charpennes-Tonkin et de Cyprian
➔*Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de Délibération n°2338 : Modalité de mise en œuvre de l'action sociale au sein de la collectivité

Projet de Délibération n°2339 : Adhésion à l'organisme national de gestion des œuvres sociales et culturelles
M. Giraud : La mise en œuvre de l'action sociale change à la Ville et à l'ENM. Elle est confiée à un organisme de gestion des œuvres sociales et culturelles : « Plurélya »
➔*Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent les délibérations numéros 2328 et 2329.*

Projet de Délibération n°2340 : Evolution de quotité horaire poste PEA spécialité Violon Baroque n°380
M. Giraud : cette évolution résulte d'une nouvelle organisation de la pratique collective dans le dispositif Ecole d'Orphée
➔*Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de Délibération n°2341 : Evolution de quotités horaires des postes d'Assistant Principal d'Enseignement Artistique spécialité Chanson n°313 et d'Assistant Principal d'Enseignement Artistique spécialité Chant Jazz et Rock n°316
M. Giraud explique que ces évolutions résultent d'une nouvelle organisation du chant dans les départements chanson, Jazz et Rock et musiques actuelles amplifiées.
➔*Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Prochain CS : à définir